6

16 JUIL. 1993

COMMUNAUTE FRANCAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION.

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

DIRECTION GENERALE DE L'ORGANISATION
DES ETUDES, DE L'ENSEIGNEMENT DE
PROMOTION SOCIALE ET DES BATIMENTS
SCOLAIRES.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: Lak/ 2003041 / Dossier 573

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

Unité de formation : ASPECTS PRATIQUES DE PREVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTE
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 823503U34C1

Etablissement : INSTIT NORMAL PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE C.E.R.I.A

AV. EMILE GRYZON,1
1070 ANDERLECHT

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

F. De Laet.

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue aupres de
Mme Wilkin (tél:02/238.87.23) ou Mr.Stiennon (tél:02/238.86.43)

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOCUMENT 8 Bis — DOSSIER PEDAGOGIQUE — UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau

   PROVINCIAL ET COMMUNAL

   et se rapporte à l'établissement suivant :

   Dénomination : INSTITUT NORMAL PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
   Adresse : Av. Emile Gryzon 1 à 1070 ANDERLECHT
   n° matricule : 2.003041
   n° de téléphone : 02/526.75.40

2. Intitulé de l'unité de formation :

   Code :

   (S3) ASPECTS PRATIQUES DE PREVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTE

3. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n° 1 de 1 page

4. Connaissances préalables requises : repris en annexe n° 2 de 2 pages

5. Classement de l'unité de formation

   Enseignement supérieur de type court :

   catégorie : PARAMEDICAL

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.

   Repris en annexe n° 3 de 1 page

7. Programmes de (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 3 pages

8. Fixation des capacités terminales Repris en annexe n° 5 de 1 page

9. Profil du (des) chargé(s) de cours Repris en annexe n° 6 de 1 page

10. Horaire de l'unité de formation :

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Nombre de périodes (50 min.)
- La diététique au service de la santé	CT	28
- Les accidents domestiques et leur prévention	CT	16
2. Part d'autonomie		0
	Total des périodes.....	44

11. Date de la proposition du P.O. : ..02...VI....1993.....

Signature du : Au nom de la députation permanente :
Représentant du P.O. Le chef de service,
subventionné

U. DE STERCKE

Transmis par le réseau

le : 02...VI....1993.

12. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

Avis favorable

Date : 10/06/93.... Signature : M. Duelvoge.

13. Décision : ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

Motivation de la décision

Date : .....05 JUIL. 1993... Signature :

J. MEUNIER

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

U.F. : ASPECTS PRATIQUES DE PREVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTE — 44 périodes

A. Principales finalités :

1° concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

2° répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

B. Finalités spécifiques

En prenant comme exemples deux domaines concrets qui concernent chaque individu, celui de la diététique et celui des accidents domestiques, il s'agit, d'amener les étudiants à :

- développer des attitudes de prévention de la santé tant pour eux-mêmes que pour autrui;
- les habituer à soumettre à la critique les idées reçues et à n'émettre d'hypothèses que sur base de données scientfiques;
- développer leur capacité à éduquer les autres dans le domaine de la prévention.

ANNEXE 2

CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES

U.F. : ASPECTS PRATIQUES DE PREVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTE — 44 périodes

Pour être admis en tant qu'étudiant régulier dans cette unité de formation, l'étudiant doit avoir suivi avec succès les unités de formation suivantes :

* Secourisme de première intervention (S1);
et
* Stratégies de prévention et de promotion de la santé (S2).

Il aura donc prouvé qu'il est capable de :

1.1. dans une situation nécessitant une aide médicale urgente, fournir les premiers secours en attendant, soit l'arrivée du médecin, soit d'être dans une institution hospitalière (accompagnement ambulance);

1.2. dans une situation nécessitant une aide médicale urgente, organiser les premiers secours et de coordonner l'activité des personnes désirant apporter leur aide, ceci avant l'arrivée du médecin ou d'être dans une institution hospitalière (accompagnement ambulance).

2.1. être sensibiliser à l'importance en matière de santé:
- des comportements à risques ou de protection;
- de leurs déterminants;
- des possibilités de modifier les comportements.

2.2. étant donné une situation comportant un problème de santé clairement déterminé, mettre sur pied un plan d'actions visant à favoriser les comportements positifs en matière de santé;

2.3. étant donné une maladie transmissible et une population bien définie, expliquer clairement les causes, le mode de transmission, l'évolution de la maladie, la gravité pour l'individu et son entourage, les mesures de prévention possibles;

2.4. étant donné une maladie transmissible et une population bien définie, critiquer ou proposer une stratégie d'éducation à la prévention;

2.5. étant donné un type de toxicomanie et une population bien définie, expliquer clairement les risques, les enjeux sociaux et économiques, les aspects juridiques, les moyens de prévention et le rôle des associations de prévention ou des institutions assurant le traitement.

2.6. étant donné un type de toxicomanie et une population bien définie, proposer des mesures de prévention réalistes ou orienter les personnes concernées vers les associations spécialisées.

Dans le cadre de la formation continuée des enseignants, les porteurs d'un titre requis pour enseigner (A.R. du 22 avril 1969) sont également admis à suivre cette unité de formation. Toutefois les étudiants admis sous cette dernière condition sont prévenus qu'ils ne peuvent prétendre au titre final délivré à l'issue de la section sans avoir respecté toutes les directives du réglement général des études de l'enseignement supérieur de type court de régime 1.

ANNEXE 3

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

U.F. : ASPECTS PRATIQUES DE PREVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTE — 44 périodes

Il n'y a pas de recommandation particulière pour la constitution des groupes. Toutefois, il faut éviter de dépasser 30 étudiants par groupe.

ANNEXE 4

PROGRAMME DE COURS

U.F. : ASPECTS PRATIQUES DE PREVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTE — 44 périodes

A. *LA DIETETIQUE AU SERVICE DE LA SANTE* — 28 périodes

SAVOIR-FAIRE

A l'issue de ce cours, les étudiants auront acquis les savoir-faire suivants :

- définir les besoins alimentaires des individus;
- mettre en évidence, à l'aide d'ouvrages de référence, la composition et la valeur de chacun des aliments;
- critiquer des menus ou proposer des menus équilibrés, des plans alimentaires en fonction d'une population bien définie (sexe, âge, activités,...);
- analyser une étiquette;
- décrire les avantages et inconvénients des différents modes de conservation des aliments, les techniques de vérification de la qualité de ceux-ci, les risques d'intoxications et les moyens de les éviter;
- donner un avis circonstancié sur l'utilisation des "nouveaux" produits et des "régimes alimentaires";
- effectuer une analyse critique de l'organisation d'une cuisine et d'un mess de collectivité.

SAVOIRS

Pour atteindre ces capacités, les étudiants devront être amenés à maîtriser les savoirs suivants :

1° Grands principes de la diététique moderne

2° Relations entre modes d'alimentation et santé

3° Rations et plans alimentaires

4° La qualité des produits et leur conservation

5° L'étiquetage des denrées alimentaires

6° Les "nouveaux" produits et régimes alimentaires

7° Les cuisines et mess de collectivité

8° Les risques d'intoxication alimentaire et leur prévention

9° Aspects éducatifs

B. *LES ACCIDENTS DOMESTIQUES ET LEUR PREVENTION* 16 périodes

SAVOIR-FAIRE

A l'issue de ce cours, les étudiants auront acquis les savoir-faire suivants :

- Etre capables d'établir, à son échelon, un plan général d'intervention éducative en matière de prévention des accidents domestiques.
- Etre capables de trouver les ressources (personnes, services et matériel) utiles à l'action préventive.
- Etre capables de sélectionner des outils utiles en fonction de critères d'efficacité.
- Etre capables de prendre contact avec une personne ou un organisme ressource.

SAVOIR

Pour atteindre ces capacités, les étudiants devront être amenés à maîtriser les savoirs suivants :

- Les différents types d'accidents domestiques.
- L'ampleur du phénomène en Belgique et à l'étranger.
- Les structures et les personnes ressources utiles en matière de prévention des accidents domestiques.
- Les étapes de la construction d'une intervention éducative en prévention appliquée aux accidents domestiques.

SAVOIR-ETRE

A l'issue de ce cours, il faudra amener les étudiants à être conscients de :

- l'utilité d'une action concertée et coordonnée;
- l'importance de l'évaluation non seulement des résultats de son action mais aussi de l'importance de l'évaluation du processus développé.

PLAN - MATIERE

1° Définition des accidents domestiques

Types d'accidents :
- au domicile;
- aux alentours;
- à l'école;
- pendant les loisirs;
- etc.

Types de victimes :
- les jeunes enfants;
- les enfants en âge scolaire;
- les adolescents;
- les adultes;
- les personnes âgées.

2° Epidémiologie des accidents domestiques

- Situation en Belgique
- Situation en Europe
- Le recueil des données : exemples le système EHLASS

3° La prévention

- Structures mises en place en Communauté française :
  * personnes et organismes ressources (Croix-Rouge, IEIAS, ONE, PROMOCOOP, etc.);
  * coordination : les missions d' Educa Santé.
- Le réseau RAS (Réseau Action Sécurité)
- Les actions, leurs résultats, leur évaluation
- Les outils de prévention des accidents domestiques disponibles en Communauté française et à l'étranger (Ex. : Coffret pédagogique de la Croix-Rouge, document pédagogique, livre pour enfant de PROMOCOOP, etc.).

ANNEXE 5

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

U.F. : ASPECTS PRATIQUES DE PREVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTE — 44 périodes

A. *LA DIETETIQUE AU SERVICE DE LA SANTE* — 28 périodes

Les étudiants devront être capables de :

1° Etant donné une population caractérisée par :
- l'âge;
- le sexe;
- les activités professionnelles;

dresser un plan alimentaire en justifiant son équilibre.

2° Etant donné une cuisine et un mess de collectivité (par exemple la cuisine et le mess du C.E.R.I.A.), émettre un avis critique circonstancié en tenant compte des paramètres suivants :
- le respect de la réglementation;
- l'organisation pratique;
- la fraîcheur et les modes de conservation des aliments;
- la suite des menus proposés;
- la présentation de la nourriture;
- l'ambiance.

L'évaluation portera sur l'objectivité et la finesse de l'analyse, la valeur des éléments positifs apportés en vue de l'amélioration de la situation.

B. *LES ACCIDENTS DOMESTIQUES ET LEUR PREVENTION* — 16 périodes

En fonction d'une population donnée, les étudiants devront être capables de :

- mettre en évidence les types d'accidents domestiques les plus fréquents;
- établir un plan d'intervention éducative en matière de prévention;
- indiquer les ressources possibles (institutions, personnes, services, matériel);
- sélectionner les outils utiles en fonction des critères d'efficacité.

L'évaluation portera sur la précision avec laquelle les objectifs du plan de prévention auront été déterminés, sur l'exactitude des renseignements fournis, sur l'efficacité et les possibilités réelles d'application des mesures proposées.

ANNEXE 6

PROFIL DU(DES) CHARGE(S) DE COURS

U.F. : ASPECTS PRATIQUES DE PREVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTE — 44 périodes

A. *LA DIETETIQUE AU SERVICE DE LA SANTE*

Pour ce cours, il sera fait appel à un professeur.

B. *LES ACCIDENTS DOMESTIQUES ET LEUR PREVENTION*

Pour ce cours, il sera fait appel à un expert.

L'expert sera :

- soit un médecin;
- soit un diplômé de l'enseignement supérieur de type court, universitaire ou de niveau universitaire, dans le domaine paramédical, ayant au moins trois ans d'expérience en matière de prévention de la santé.